

Demande d'appel à la suite d'une déclaration de plagiat, tricherie et fraude scolaire

Conformément à la [Procédure en matière de plagiat et de fraude scolaire](#) du Cégep Garneau, dès qu'une étudiante ou dès qu'un étudiant prend connaissance de la déclaration de la professeure ou du professeur, il peut remplir le présent formulaire de demande d'appel.

L'étudiante ou l'étudiant doit faire valoir ses arguments et les motifs de sa contestation afin de justifier sa demande d'appel. Il est à noter que le sursis ne peut pas être demandé par l'étudiante ou l'étudiant lors d'une procédure d'appel. De même, l'ignorance des consignes ou le caractère involontaire de la faute ne peuvent faire partie des arguments présentés dans la demande d'appel.

Le formulaire doit être acheminé par courriel à l'adresse spvp@cegepgarneau.ca (pour l'enseignement régulier) ou au conseiller ou à la conseillère en formation responsable du programme (pour la formation continue) dans les 5 jours ouvrables à la suite de la réception de la lettre envoyée par la Direction.

Nom de l'étudiant		DA		Session	
Nom du professeur		N° du cours		Groupe	

MOTIFS DE CONTESTATION

Expliquer pourquoi, selon vous, l'avis émis à votre endroit n'est pas conforme à l'article 6.16 de la *Politique institutionnelle d'évaluation de l'apprentissage* (PIEA) et à la *Procédure en matière de plagiat et de fraude scolaire* qui en découle.

J'ai complété la [formation obligatoire sur l'intégrité intellectuelle](#) ?

Oui Non

☐ ☐

Souhaitez-vous rencontrer le comité d'analyse afin d'expliquer vos motifs ?

☐ ☐

Le présent formulaire est reçu par :

_____ Signature de l'étudiant ou de l'étudiante	_____ Date	_____ Pour la Direction	_____ Date
--	---------------	----------------------------	---------------

Le formulaire reçu sera transféré à la coordination départementale concernée ou au conseiller ou à la conseillère en formation responsable du programme, pour suivi auprès du comité d'analyse.

Le comité n'a pas à rencontrer l'étudiante ou l'étudiant lorsqu'un avis peut être retiré dès l'analyse de la situation. Dans le cas contraire, il doit offrir une possibilité à l'étudiante ou l'étudiant qui en exprime le souhait de faire entendre ses arguments. Au besoin, la professeure ou le professeur impliqué pourra être entendu par le comité, mais il ne peut être membre de celui-ci pour l'analyse d'un cas qui le concerne.

Les conclusions du comité d'analyse, confirmant la présence ou non d'une faute et, le cas échéant, la gravité de celle-ci, sont transmises à la Direction pour être consignées au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant.

Dans le cas d'une offense grave, le comité d'analyse étudie la demande d'appel de l'étudiante ou de l'étudiant et transmet ses conclusions à la Direction, laquelle peut alors revoir la sanction applicable.

Dans tous les cas, la Direction transmet les résultats de l'appel à l'étudiante ou l'étudiant.

Demande d'appel à la suite d'une déclaration de plagiat, tricherie et fraude scolaire

SECTION RÉSERVÉE AU COMITÉ D'ANALYSE

Membres du comité d'analyse :

L'étudiante ou l'étudiant qui en a fait la demande a été rencontré ?

Oui Non Si non, pourquoi ?

☐ ☐

Conclusion du comité d'analyse

- ☐ La déclaration est retirée
- ☐ La déclaration est maintenue sans modification
- ☐ La déclaration est maintenue, avec les modifications suivantes :

Autres commentaires ou observations

Le présent formulaire, avec les conclusions du comité d'analyse, doit être acheminé par courriel à l'adresse spvp@cegepgarneau.ca (pour l'enseignement régulier) ou au conseiller ou à la conseillère en formation responsable du programme (pour la formation continue), dans les délais suivants :

Délais de traitement de la demande par le comité d'analyse

Enseignement régulier	5 jours ouvrables après la réception de la demande
Cours d'été	3 jours ouvrables après la réception de la demande
Cours intensifs	3 jours ouvrables après la réception de la demande
Formation continue	3 jours ouvrables après la réception de la demande

Le présent formulaire est reçu par :

Signature du responsable du comité

Date

Pour la Direction

Date